## COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Envoyé en préfecture le 19/01/2018

Reçu en préfecture le 19/01/2018

Affiché le

ID : 065-246500573-20180105-2018 4B-DE

2 avenue Calamun 65240 ARREAU

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

N° 2018-4 B

Séance du 5 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq janvier, à 9h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Ilhet, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib : PC/MS/CS

<u>Présents votants (9)</u>: CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean et ROTGE Gilbert

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8

Votes pour: 8 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 0

Date de la convocation : 29 décembre 2017

**OBJET**: Mise à disposition

partielle de personnel

Absent excusé: DUBARRY Jean-Bertrand

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition d'un agent de la communauté de communes Aure Louron, conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Il s'agit de :

Mise à disposition de Colette SARRAT adjoint administratif principal 2èmeclasse, auprès de :

Commune de Cadéac, à hauteur de 2h30 par semaine, pour exercer les fonctions de comptable, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour une durée de trois ans renouvelables.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, M. Alain DUBERNARD n'ayant pas part au vote, à l'unanimité des membres votants, le bureau communautaire :

 approuve la mise à disposition telle que présentée par Monsieur le Président et l'autorise à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme

> Le Président Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON Château de Ségure

65240 ARREAU